

1 jour

7 heures

INTER ou INTRA

### Délais d'accès

15 jours minimum avant le début de l'action

### OBJECTIFS

Sensibiliser le personnel aux enjeux de la prévention et de la sécurité sur les chantiers. Savoir travailler en sécurité et tendre vers une notion de vigilance partagée. Être informé sur les différents risques professionnels existants et les outils de prévention existants. Faire entrer ses collaborateurs dans une démarche de prévention et de vigilance partagée.

### COMPETENCES / ETRE CAPABLE

- SCHANT-C01 – De connaître les enjeux et l'importance de la sécurité sur les chantiers
- SCHANT-C02 – De maîtriser les risques auxquels je suis confronté au quotidien et proposer des solutions d'améliorations
- SCHANT-C03 – De maîtriser la notion de vigilance partagée et l'appliquer au quotidien sur les chantiers

**PUBLIC VISE** Toute personne chargée de l'exécution, de la maîtrise ou de l'encadrement de travaux sur des chantiers de Bâtiment et Travaux Publics : ouvriers, chefs d'équipe, chefs de chantier, conducteurs de travaux, animateurs sécurité, ...

Demandeur d'emploi

**Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap**

**Nos formations concernent tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Vous pouvez nous contacter au 06 92 54 88 86 ou par courriel à [direction@arcasformation.re](mailto:direction@arcasformation.re)**

**PRE-REQUIS** Aucun prérequis nécessaire à la formation

**PARTICIPANTS** : Max : 10 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.

### CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

**Evaluation des risques** : Articles R4121-1 à 5 du code du travail

**Prévention** : Articles L4111-1 à L4121-5 du code du travail

**Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, 3 et 13 du code du travail.

**PROFIL FORMATEUR** Formateurs qualifiés dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie.

**MODALITES PEDAGOGIQUES** Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, Exercices pratiques

**MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES** Présentation Power Point

Vidéo - Vidéoprojecteur

**Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :**

DUERP

PPSPS

Registre "accidents"

## CONTENU DE LA FORMATION

### Les enjeux de la prévention et de la sécurité sur les chantiers

- Notion de prévention et de sécurité
- Les bases d'une démarche de sécurité réussie
- Les chiffres du BTP
- Les obligations réglementaires et les 9 principes généraux de prévention
- Notions d'accidents, presque-accident, bobologie et situation dangereuse

### Identifier son chantier et mettre en place les bonnes actions

- Les acteurs de la prévention interne, le rôle de chacun
- Les acteurs de la prévention externe, le rôle de chacun
- Classification des chantiers
- Le CSPS et le PGCS
- L'entreprise intervenante et le PPSP

Cas pratique : déterminer votre rôle actuel en termes de prévention et de sécurité au sein de l'entreprise.

### Intégrer la notion de vigilance partagée au sein de votre entreprise

- Qu'est-ce que la vigilance partagée, l'implication de tous les acteurs
- Comment faire en sorte que cela fonctionne
- Les résultats d'une vigilance partagée qui fonctionne

### Connaitre et maîtriser ses risques

- Risques TMS
- Chute de hauteur
- Risques électriques
- Levage et élingage
- Risques incendie
- Risques chimiques

Cas pratique : Déterminez les risques auquel vous êtes confrontés

### Combattre le risque à la source

- Les principales causes-racines des accidents
- Les outils de communication qui permettent d'éviter l'apparition de nouveaux événements sécurité
- Le rangement sur le chantier : la méthode 5S
- Avoir les bonnes formations

Cas pratique : Utilisation d'un outil de communication, pouvant être utilisé à l'avenir au sein de votre entreprise.

### EPC et EPI

- Rôle et fonctionnement des EPC, respect du 8ième principe de prévention
- Choisir les bons EPI et correctement les utiliser

### MODALITES D'EVALUATION

Évaluation QCM  
Évaluation sommative

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandée tous les 24 mois

**A savoir :** Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment :

De l'évolution du matériel,

De l'expérience pratique du salarié.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

Moyenne générale de satisfaction |

%

